

2024-05

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU Vendredi 22 MARS 2024**

L'an deux mil vingt Quatre, le vingt-deux mars à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr HAMON Xavier, Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux **le 12 Mars 2024.**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie **le 12 Mars 2024.**

Présents : HAMON Xavier, LE HELLOCO Laetitia, EVANO Jacques, TAILLARD Michel, CARREE Kévin, JEHANNO Anne-Cécile, COLLIN Adeline, LEBON Christine, COJAN Daniel, TILLY Florent, BURLLOT Alain, LE POTIER Jacques, ROBIN Julien

Absents ayant donné pouvoir : LE BOUDEC Isabelle pouvoir à X HAMON

A été nommé secrétaire : Alain BURLLOT

Le procès-verbal de la séance du 27 Février 2024 a été adopté

2024-03-01 Vote Comptes de Gestion 2023 : Budget principal et budgets annexes

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs s'y afférents. Après s'être fait présenter les budgets primitifs (budget principal et budgets annexes) de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 des différents budgets, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **APPROUVER** les comptes de gestion du Budget principal de la commune et des budgets annexes du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2024-03-02 Vote Compte administratif 2023 : Budget Principal

Le Compte administratif 2023 du budget Principal est présenté par Monsieur Jacques LE POTIER, Adjoint, il se présente comme suit :

REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	455 748.61	613 707.79
Section d'investissement	342 408.61	374 152.17
Report en section de fonctionnement 002		16 000.00
Report en section d'investissement 001		173 702.74
RESULTAT DE CLOTURE (réalisations + reports)	798 157. 22	987 859. 96

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LE POTIER, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **APPROUVER** le compte administratif 2023

2024-06

2024-03-03 Vote Compte administratif 2023 : Budget Lotissement – Clos du verger

Le Compte administratif 2023 du budget Lotissement est présenté par Monsieur LE POTIER Jacques, Adjoint, il se présente comme suit :

REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	75 919.83	67 031.31
Section d'investissement	28 798.40	80 000.00
Report en section de fonctionnement 002	8 888.52	
Report en section d'investissement 001		51201.60
RESULTAT DE CLOTURE (réalisations + reports)	104 718.23	147 031.31

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LE POTIER, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **APPROUVER** le compte administratif 2023

2024-03-04 Vote Compte administratif 2023 : Budget Lotissement n°2 – Guer du Bourg

REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	52 568.57	53 023.50
Section d'investissement	-	-
Report en section de fonctionnement 002		454.93
Report en section d'investissement 001	-	-
RESULTAT DE CLOTURE (réalisations + reports)	52 568.57	53 023.50

Le Compte administratif 2023 du budget Lotissement est présenté par Monsieur LE POTIER Jacques, Adjoint, il se présente comme suit :

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LE POTIER, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **APPROUVER** le compte administratif 2023

2024-03-05 Dissolution du Budget Lotissement – Guer du Bourg

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Xavier HAMON, Maire, décide au regard de la commercialisation de l'ensemble des lots du Budget Lotissement Guer du Bourg, de clôturer et dissoudre ledit Budget au 31 Décembre 2023 :

- **CLOTURER et DISSOUDRE** le Budget Lotissement Guer du Bourg au 31/12/2023

2024-03-06 Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2023 : Budget Lotissement – Clos du verger

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Xavier HAMON, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de 8 888.52 €
- Un excédent d'investissement de 51 201.60€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **REPORTER** le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement,
- **REPORTER** le résultat d'investissement en section d'investissement.

2024-03-07 Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2023 : Budget Principal

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Xavier HAMON, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 157 959.18 €
- Un excédent d'investissement : 31 743.56 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

2024-07

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	117 959,18
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	40 000,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	157 959,18
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	31 743,56
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	157 959,18
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	141 959,18
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	16 000,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2024-03-08 Taux des contributions directes 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier les taux des contributions directes pour l'année 2024.

Ils restent donc fixés ainsi :

- Taxe foncière (bâti) : 40.07%
- Taxe foncière (non bâti) : 56,50 %
- Taxe habitation sur les résidences secondaires : 14.49%

2024-03-09 Budget Primitif 2024 : Budget Principal

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2024 pour le budget communal. Il s'équilibre ainsi :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 557 165.00 €
- Recettes et dépenses d'investissement : 812 237.74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

- **APPROUVER** le Budget Primitif 2024 Budget communal

2024-03-10 Budget Primitif 2024 : Lotissement Clos du verger

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2024 pour le lotissement clos du verger. Il s'équilibre ainsi :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 44 066.92 €
- Recettes et dépenses d'investissement : 110 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

- **APPROUVER** le Budget Primitif 2024 « Lotissement Clos du verger »

2024-03-11 Acquisition Foncière : Mr Joseph LE POTIER

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 2023-11-67 une offre d'un montant de 40 450 € a été formulée à Monsieur LE POTIER Joseph en vue d'acquérir la parcelle ZC N° 97.

Après échanges avec les consorts LE POTIER, une nouvelle offre va être formulée afin de parvenir à une acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir échangé, à l'unanimité des présents, décide de :

- **FORMULER** une nouvelle offre d'un montant de 54 175 € pour une contenance de 26 000m²

Liste des délibérations

2024-03-01 Vote Comptes de Gestion 2023 : Budget principal et budgets annexes

2024-03-02 Vote Compte administratif 2023 : Budget Principal

2024-03-03 Vote Compte administratif 2023 : Budget Lotissement – Clos du verger

2024-03-04 Vote Compte administratif 2023 : Budget Lotissement n°2 – Guer du Bourg

2024-03-05 Dissolution du Budget Lotissement – Guer du Bourg

2024-03-06 Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2023 : Budget Lotissement – Clos du verger

2024-03-07 Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2023 : Budget Principal

2024-03-08 Taux des contributions directes 2024

2024-03-09 Budget Primitif 2024 : Budget Principal

2024-03-10 Budget Primitif 2024 : Lotissement Clos du verger

2024-03-11 Acquisition Foncière : Mr Joseph LE POTIER

HAMON Xavier		LE POTIER Jacques		LE HELLOCO Laëtitia	
TAILLARD Michel		EVANO Jacques		COJAN Daniel	
TILLY Florent		BURLOT Alain		LEBON Christine	
ROBIN Julien		JEHANNO Anne-Cécile		LE BOUDEC Isabelle	Donne pouvoir à X. HAMON
COLLIN Adeline		CARREE Kévin			